

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE



PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

DU 25 OCTOBRE 2023

DE 10h00 à 12h00

En Présentiel

Administration : 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE
Tel : 05.62.72.76.00
Email : smeag@smeag.fr / Site : www.smeag.fr / lagaronne.com

Membre de l'Association Nationale des Elus des Bassins

Réunion du Comité Syndical du SMEAG en date du 25 octobre 2023

Début de la séance : 10h06

M. FABRE

On va pouvoir démarrer. Merci à tous ceux qui ont pu venir ce matin. Nous avons beaucoup de pouvoirs qui ont été attribués. Allez-y, pour rappeler les pouvoirs qui sont là.

M. CARDON

Sont présents Monsieur GARRIGUES qui représente la Région Occitanie qui a le pouvoir de Monsieur CAZAUBON, Monsieur HÉLARY, également de la Région Occitanie est présent. Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur SABAROT est présent, il a le pouvoir de Madame Delphine EYCHENNE. Pour le Département de la Haute-Garonne, Monsieur FABRE est présent, il a le pouvoir de Monsieur Thierry SUAUD. Pour le Département de Tarn-et-Garonne, Monsieur BELLOC est présent. Pour le Département du Lot-et-Garonne, Messieurs VO VAN et BOUSQUIER sont présents. Pour le Département de la Gironde, Madame COUTUTIER est présente et a le pouvoir de Monsieur Hervé GILLÉ.

Le quorum est atteint.

M. FABRE

Merci beaucoup. C'est une réunion importante aujourd'hui. On a quelques sujets majeurs et c'est la dernière réunion de Jean-Michel CARDON. Aujourd'hui, Franck SOLACROUP représente l'Agence, on va faire attention à ce que l'on dit! Je pense qu'à partir de midi, la bascule se fait à peu près au repas, au café, il arrive au SMEAG. C'est pour cela qu'on a prévu, ce que l'on n'a pas le temps de faire habituellement, mais on va prendre le temps aujourd'hui de manger ensemble. Je tiens, avant que l'on commence, à souligner le travail de transfert qui se prépare depuis des semaines et je remercie d'ores et déjà, l'un et l'autre, du travail en commun qui a été fait. Pouvoir avoir aujourd'hui cette réunion juste quelques jours avant que l'on ait le passage officiel, cela tombe bien. Symboliquement, c'est bien aussi. Merci d'ores et déjà pour le travail fait de préparation. Voilà pour ces éléments généraux.

On va voir, à travers en particulier le point que l'on fera sur le soutien d'étiage, qu'on a non seulement beaucoup de leçons à tirer de ce qui s'est passé cet été et cet automne, mais aussi des nouvelles intéressantes qui se profilent sur un certain nombre de projets. J'en dirai un mot tout à l'heure, je ne vais pas le faire maintenant.

Les délégués excusés ont donné pouvoir. Le quorum est atteint. Une ou un secrétaire de séance.

M. CARDON

Monsieur le Président, pour le bon fonctionnement du service, on souhaiterait que le secrétaire soit assez proche de Toulouse, pour les signatures.

M. FABRE

Un secrétaire proche de Toulouse pour les signatures, sachant que cela ne va pas être moi.

M. CARDON

Monsieur GARRIGUES s'est déjà plié à l'exercice.

M. FABRE

Monsieur GARRIGUES vient régulièrement à Toulouse.

Des actualités, je les ferai au fur et à mesure, car cela nourrira les discussions. On va commencer par l'approbation du compte-rendu de séance de la dernière réunion du Comité syndical que vous avez reçu. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Nous passons à la question de l'OUGC. On va commencer par ce sujet, car on est vraiment dans l'actualité. On y est tellement qu'on a une partie des informations, mais pas toutes. Vous savez tous que depuis maintenant quelques mois, quelques semaines, le préfet du Lot-et-Garonne a décidé de retirer la gestion de l'OUGC à la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne. Il y a eu un second arrêté sur ce sujet venant de désigner le SMEAG comme devant assurer cette gestion de l'OUGC. On a eu déjà l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises. Aujourd'hui, l'idée est de vous faire un point sur la situation. La logique générale qui a eu lieu est qu'une fois que le préfet a décidé de retirer la gestion de l'OUGC à la Chambre d'agriculture, il y a eu un certain nombre de consultations. Un arrêté est paru il y a 2 mois et 3 jours qui signifiait que c'était retiré à la Chambre. À partir de là, de notre côté, un autre arrêté nous a désigné. On s'est mis au travail pour se préparer à prendre en charge ces éléments avec le fait que ce ne sera possible que quand on sera certain que la démarche juridique qui est en cours allait à son terme. On a bien dit, et j'ai bien dit en permanence au préfet et à tout le monde, que ce n'était pas le SMEAG qui s'était porté candidat. Vous pouvez le dire, le redire, ce n'est pas le SMEAG qui s'est porté candidat. Le préfet a pris une décision, il retire à la Chambre d'agriculture et il nous réquisitionne, nous désigne d'office, pour s'occuper de l'OUGC. Je l'ai dit aussi à d'autres Chambres d'agriculture que j'ai eu l'occasion de rencontrer. À partir de là, on se met en ordre de bataille pour assumer cette fonction et permettre aux irrigants de disposer des autorisations nécessaires pour prélever l'été prochain. Sur le travail technique, je ne vais pas le détailler, vous avez beaucoup d'éléments, mais sachez que, pour les équipes, cela a demandé de travailler sur des aspects juridiques, sur des aspects financiers qui sont encore en chantier. Il y a eu des contacts pris avec d'autres acteurs qui font de la gestion d'OUGC et qui peuvent et pourront nous accompagner. Je pense en particulier à la CACG. Tout le dispositif a été mis en place pour potentiellement démarrer au 1^{er} janvier 2024. Le moment venu, on devra prendre des décisions de manière formelle. S'il faut faire une session extraordinaire, on le fera. Je vous avais dit qu'en ce qui nous concerne, comme le Président d'Épidropt est aussi concerné, nous avons refusé de rencontrer les acteurs tant que la démarche n'avance pas.

Il faut bien comprendre, il y a 2 arrêtés : un arrêté qui retire la capacité à la Chambre d'agriculture de gérer l'OUGC, un deuxième arrêté qui nous réquisitionne. Sur le premier arrêté, il y avait 2 mois pour déposer un recours. La Chambre d'agriculture a annoncé qu'ils allaient faire un recours, il y avait eu un vote pour permettre au Président de la Chambre d'agriculture de déposer le recours. Cela étant, avant-hier, la DDT de Lot-et-Garonne nous a dit qu'ils n'avaient pas de recours arrivé au Tribunal administratif de Bordeaux et qu'on était au bout des 2 mois. On va attendre de savoir ce qu'il se passe, mais à date, il y a une annonce de recours, mais il n'y a pas de recours qui est arrivé. Deuxième point dont on n'avait pas parlé, mais que je ne savais pas jusqu'à hier, c'est que pour l'autre délibération qui désigne le SMEAG, la Chambre d'agriculture pourrait faire un recours, non pas contre le fait qu'elle a été destituée, mais contre le fait que ce soit le SMEAG qui est désigné. Elle peut faire un recours et elle a 4 mois, parce qu'elle n'est plus concernée directement, comme dans le premier recours, c'est devenu un tiers. En tant que tiers, ils peuvent faire un recours pendant 4 mois. Ce n'est pas dans le rapport, et je l'ai appris hier. S'il n'y a pas de recours sur le fait que la Chambre d'agriculture ne soit plus OUGC, c'est bizarre. Cela vaudra peut-être le coup de les rencontrer. Je ne vois pas pourquoi s'ils acceptent *in fine*, parce qu'il n'y a pas de recours, le fait qu'ils ne soient plus OUGC, ils mettraient un recours contre le SMEAG.

Cela voudrait dire qu'ils ont une autre piste, à ce moment-là, je suis prêt à aller en discuter avec eux. Ce sera à l'État à le gérer. On est dans ce cadre un peu perturbé. La DDT, il y a quelqu'un qui vient au repas, on pourra lui poser la question sur l'actualité. Sur ce sujet, le rapport qui est un rapport d'information, on ne vote pas, vous fait part de toutes les avancées. Il y a une question qui est présentée, mais qui sera détaillée plus tard, c'est la question de la part de financement. Je vous rappelle la logique générale : estimation du coût, à peu près 60 000 € pour 2024, en sachant qu'à terme, en théorie, cela doit être financé par les agriculteurs. On va travailler sur ce qu'il se passe sur d'autres territoires. Il n'y a aucun problème avec 2 000 irrigants pour financer aujourd'hui 60 000 €, demain, peut-être, 100 ou 120 000 € en zone de routine. Cela fait entre 30 et 50 € par irrigant. Ce ne sont pas non plus des choses hors normes, mais c'est la loi. Donc, on va vers cela. Pour cette première année, où il s'agit de mettre en place, il faut amorcer la pompe, on peut estimer 60 000 €. L'Agence de l'eau, de manière exceptionnelle, en démarrage, peut intervenir à 70 % et l'État, dans ses largesses, peut intervenir à 10 %, soit 6 000 €. Ce n'est pas exagéré, l'État fait attention à ses dépenses. Ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas monter à plus de 80 %, donc il resterait 20 %. Cela ferait 12 000 €, il y a des clés de répartition. Après discussions, il y a un élément nouveau que je souhaite apporter, c'était sous-entendu, mais ce n'était pas formulé comme ça. En fait, ce ne sont pas 12 000 € de financement. On fait simplement une avance. C'est-à-dire qu'on apporte 12 000 € en avance sur le système et, dès que le système de recouvrement auprès des agriculteurs sera mis en place, ces 12 000 € seront récupérés sur les cotisations des agriculteurs. Je pense que c'est important de le formuler comme ça, car, sauf erreur de ma part, jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de conseils départementaux, de conseils régionaux qui ont financé des OUGC. Cela serait un précédent. Il me semble que de bien le présenter en disant : « on fait notre boulot, on amorce la pompe. », ce n'est pas tout à fait la même chose que de dire qu'on en finance une partie. Ce que je vous propose, c'est qu'on le présente bien comme ça dans toutes les délibérations. On fait l'avance, mais cela devrait être récupéré dans cette logique. Je laisserai la parole à notre collègue, Paul VO VAN, il faut être très attentif dans la formulation de toutes les délibérations. Celles qu'il faudra que l'on vote, je demanderai que ce soit bien relu par tous les collègues, que l'on fasse très attention aux formulations que l'on met. Chaque mot peut peser. Il peut peser dans les messages que l'on peut passer, il peut peser aussi dans des recours juridiques derrière. L'idée est de bien insister partout pour dire que ce n'est pas nous qui avons demandé à nous occuper de cela, que cela étant on le faisait, qu'on acceptait de participer à l'avance sur finances jusqu'au moment où ce sera récupéré. Il ne s'agit ni de se soustraire à ce que l'on nous demande de faire ni à se fâcher avec la Chambre d'agriculture. La ligne de crête, vous le savez tous, elle est un peu compliquée, on fait ce que l'on peut. On a une délibération, c'est pour information, ce n'est pas un problème, mais pour toutes les délibérations à venir, tout sera relu par tous les élus concernés, c'est avant tout le Lot-et-Garonne, mais aussi la Gironde, le Tarn-et-Garonne, que tout le monde relise bien pour que, sur les termes que l'on emploie, on soit à l'aise dans nos collectivités locales respectives.

M. VO VAN

Merci, Jean-Michel. Effectivement, on a déjà rappelé que le positionnement du Département de Lot-et-Garonne a été de prendre acte de cette désignation faite d'autorité par l'État de façon à être neutre par rapport au dossier, sachant qu'il nous est quelque part imposé au niveau du SMEAG.

Apparemment, pour le moment, il n'y a pas encore d'écrit sur le financement de l'Agence de l'eau et cela mettrait tout le monde dans des conditions plus confortables s'il pouvait y avoir des écrits par rapport à ces engagements, et aussi peut-être examiner dans quelle mesure ce financement ne soit pas qu'au démarrage, mais soit un peu plus pérenne, peut-être pas à long terme, mais aller jusqu'à un délai de mise en place qui, on le sent, sera nécessaire sur les discussions à la fois politiques, mais aussi sur le terrain. Que cet accompagnement puisse s'inscrire dans une longueur un peu plus que le démarrage, puisque c'est ce qui a été évoqué. Dire aussi que par rapport au financement de l'État, si un engagement supérieur permettant au SMEAG de ne pas faire d'avance, compte tenu du côté un peu dirigé, pour ne pas dire autoritaire qu'à cette désignation, cette réquisition, si cet engagement pouvait être supérieur aux 10 %, à mon avis, cela pourrait être perçu comme facilitateur pour le dossier. Que des choses puissent être écrites mettra tout le monde dans de meilleures conditions pour les libérer d'un éventuel formalisme à peser dans tous ces mots. À partir de là, cela nous permettra de travailler de façon plus sereine, il me semble.

M. FABRE

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Le représentant de l'Agence de l'eau.

M. SOLACROUP

Ce qui peut être fait, côté Agence de l'eau, c'est un courrier qui stipule la base de financement et ce qui sera proposé à notre Conseil d'Administration puisque c'est lui qui reste décisionnaire sur le fait de donner ou pas cette subvention. On ne va pas rentrer dans le détail, mais on dit « dans un démarrage », parce qu'on est en discussion avec les autres organismes uniques. Cela fait plusieurs programmes que la discussion est avec eux sur « continuons-nous ou pas à financer ». Il y a une distinction qui se fait, normalement, entre les missions obligatoires qui ne seraient pas finançables par l'Agence de l'eau, des missions dites « facultatives » qui sont intéressantes, qui seraient financées par l'Agence. Comme l'a rappelé le Président, le fait qu'il y ait une désignation d'office du SMEAG pour assurer ce rôle amène à avoir un financement particulier, effectivement, le plus élevé. Comme vous le rappelez, ce n'est pas juste un an, il y a besoin de quelques années. On est en fin de programme, fin 2024, le onzième programme de l'Agence de l'eau s'arrête et un nouveau programme d'intervention commencera début 2025. L'engagement formel va être sur 2024, mais les modalités ne sont pas définies pour l'avenir. On va essayer de trouver un courrier qui donne de la visibilité quant au financement sur cette partie OUGC.

M. FABRE

Dans ce qui est facultatif dans les missions, il y a beaucoup de choses liées aux données, au traitement des données. Or, nous avons vraiment intérêt, au niveau du SMEAG, à avoir le maximum d'informations dans tous les secteurs, parce que dans la réflexion globale sur le nouveau modèle économique, plus on a de données, plus on est en capacité de faire des choses. On y a intérêt avec tous les OUGC, on y a encore plus intérêt dans celui-là. Si c'est une raison pour avoir plus de financements, c'est une très bonne raison en plus, elle nous va très bien.

M. BELLOC

Aujourd'hui, l'État nous contraint à aller dans cette mission et on parle de situation pérenne. Est-ce que cela va devenir un état de fait et on va le suivre ? J'entends l'Agence de l'eau qui serait capable de nous accompagner sur plusieurs programmes ou plusieurs années. Est-ce que cette sujétion, de votre avis, elle va être pérenne ou elle va s'arrêter ? À un moment, on va reprendre le cours de l'histoire comme il devrait être.

M. FABRE

Je n'ai pas la boule de cristal, mais je vais vous dire ce que je dis depuis le début. Je dis : « c'est une situation transitoire. On est là pour essayer de faire en sorte que l'on passe un moment particulier, mais dès qu'il y a d'autres solutions qui peuvent être envisagées, qui peuvent être retour à la case départ : la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne reprend, c'est une possibilité ou il peut y avoir d'autres solutions. » J'ai entendu parler d'un certain nombre de réflexions autres qui pouvaient avoir lieu. Le discours tenu a été de dire qu'on nous réquisitionne, on n'a pas vocation à le faire pour l'éternité. Le financement pérenne c'est un peu plus large. Ce que disait Franck SOLACROUP c'est pour l'ensemble des OUGC où il y a des questions sur qu'est-ce qui, dans le prochain programme, pourrait continuer à être financé. Ce n'est pas spécialement pour nous, c'est en général. Je pense même que si on peut accompagner l'émergence de solutions, ce sera bien. J'ai entendu parler de Chambres d'agriculture qui pourraient travailler ensemble, je trouve que ce sont de bonnes idées. On ne va pas décider à la place des agriculteurs et des Chambres d'agriculture, mais je pense que si on vous pose la question, il faut dire à tout le monde : « si vous avez des idées, nous n'allons pas nous battre pour conserver cela. » Où je n'ai pas de boule de cristal c'est s'il y a des choses qui évoluent dans le sens où cela reste comme ça. Notre idée n'est pas de développer un nouveau métier au sein du SMEAG. On a suffisamment de choses à faire par ailleurs, mais on prend nos responsabilités sur ce sujet en essayant de le faire. Si on doit le faire, on le fait du mieux possible. Je crois que tu as vraiment raison d'insister, il faut que l'on dise à tout le monde qu'on le fait, parce qu'on nous demande de le faire, mais si les uns et les autres pouvaient réfléchir à des solutions pérennes autres, et que l'on revienne à l'esprit et au texte de la loi initiale, ce serait mieux. On va quand même avoir dans la période qui vient les renégociations des volumes, nous y serons. On aura besoin de l'État et on lui dira.

M. GAUTIER

Deux mots pour les services de l'État, cela a été dit à tous les Comités Syndicaux, ce n'est pas la première fois que l'on aborde ce sujet, même si l'État assume ses responsabilités côté Lot-et-Garonne et partie aval de la Garonne, on remercie le SMEAG dans son ensemble pour son attitude responsable qui a été rappelée. Il est bien clair pour tout le monde que ce n'est pas une candidature du SMEAG, mais que cela vous est imposé. L'action de l'État en la matière est bien claire, assumée et répétée à autant de personnes qu'il faudra le dire. Pour l'investissement et le soutien financier de l'État, complémentaire de celui de l'Agence, je tiens à rappeler que c'est un établissement public qui manie des financements publics, j'ai bien noté que 10 % étaient considérés comme insuffisants, qui sont plafonnés par ce montant total de 80 complémentaires de celui de l'Agence. J'imagine que vous n'avez pas manqué de le dire à nos collègues du Lot-et-Garonne, mais ce sera noté dans le retour que l'on fera au niveau régional bassin et départemental et vous pourrez le rappeler une fois de plus, ce midi, à notre collègue Stéphane BOST. J'imagine que les collègues sont déjà en train de travailler et d'explorer toutes les voies juridiques possibles pour aller au-delà de ce plafond qui est, on en est bien d'accord, pas très important au regard du montant total et de l'effort qui vous est demandé. La loi est la loi, on essaye de voir et de creuser toutes les pistes possibles pour aller au-delà tout en restant dans un contexte sécurisé du point de vue juridique. Sur les autres sujets, effectivement, il ne faut pas que cette action ponctuelle nous fasse perdre de vue la construction d'un modèle à long terme. En ce moment, cela bouge de tous les côtés puisqu'on est en train de réviser les volumes prélevables, de renouveler sur un certain nombre de périmètres ces autorisations uniques de prélèvement avec des volumes à la baisse. Il y a toute une série de réflexions et les services de l'État sont à pied d'œuvre sur le sujet, mais on ne sera pas tout seul. Cela se fait dans un cadre collectif, mais c'est toute une série de réflexions qui sont engagées en même temps et qui nous obligent tous à construire des modèles pour demain qui soient le plus possible partagés avec les agriculteurs.

Je tiens à rappeler que cette autorisation unique agrège plus de 1 000 autorisations individuelles qui sont à 99 % portées par des agriculteurs. Il est bien évident qu'un acteur

fortement impliqué et représentatif de la profession agricole a toute sa légitimité demain à continuer à s'investir. Ce modèle a été un peu construit pour être porté, à la base, par les Chambres d'agriculture. On est dans une version altérée du modèle, et on vous remercie encore. Dans le modèle à construire demain, il faudra tout faire pour remettre les agriculteurs au centre de cette gestion, quelle que soit la construction qui sera faite. Le message a bien été retenu, entendu de notre part et il sera répercuté.

M. FABRE

Merci.

M. CARDON

Quelques mots sur le budget de la mise en place de l'OUGC, je vais laisser la parole à ma collègue Delphine ESTRAGNAT pour vous communiquer les dernières informations en ce qui concerne les relations que l'on a avec la Préfecture et les services de la paierie régionale.

Mme ESTRAGNAT

Rapidement, on a rencontré les services de la Préfecture de Haute-Garonne et le payeur régional. Après une première analyse, il s'avère qu'on va être obligé de créer, vraisemblablement, un budget annexe pour suivre cette activité, car le Code de l'environnement prévoit un dispositif assez contraint, de façon à éviter, par ailleurs, un éventuel recours au moment où on émettra les titres de recettes. Cela semble préférable. Il faut qu'on y travaille. Notre avocat est saisi, il doit rédiger un rescrit fiscal de façon à s'assurer que la nature juridique de l'activité est bien de nature administrative et non pas industrielle et commerciale, de façon que l'on sache que nous ne sommes officiellement pas assujettis à la TVA. Cela calera le niveau de calcul des redevances. On partirait sur un budget annexe de nature administrative en M57 classique, mais avec peut-être quelques contraintes administratives qu'il faut que l'on éclaircisse. On a des contacts par ailleurs pour s'inspirer de modèles qui sont à peu près équivalents.

M. FABRE

Vous voyez, les équipes continuent à travailler pour que l'on se prépare à cela. On vous tiendra au courant au fur et à mesure. On verra si on fait un Conseil Syndical extraordinaire ou si on l'inscrit dans un prochain Conseil Syndical.

Soutien d'étiage, vous avez reçu la dernière version. On ne va pas la détailler, mais je vais vous donner quelques éléments généraux. Bernard LEROY pourra compléter. En théorie, on n'a pas fini la saison d'étiage, mais en pratique il a plu, il va continuer à pleuvoir, donc on pense que c'est fini. On peut déjà tirer quelques conclusions. La première, je pense qu'il faut que l'on commence tous par ça, c'est qu'il a fallu attendre le mois d'octobre pour qu'il y ait les premières restrictions sur l'axe Garonne. Cela veut dire que juillet, août, septembre, alors que ce n'était pas une année facile, il n'y a eu aucune restriction et quand il y en a eu c'était parce qu'on ne pouvait plus tenir le DOE et même l'alerte sur Lamagistère. Cela a été le premier niveau pour les agriculteurs : 2 jours par semaine, mais c'était un moment où il n'y avait quasiment plus d'irrigation, donc quasiment pas d'impacts. Pour les particuliers, c'est limiter l'arrosage dans la journée, ne pas laver ses voitures, des choses qu'il faut faire toute l'année, même quand il n'y a pas de restrictions. Pas d'impact notable, mais cela veut dire quand même que début octobre on s'est retrouvé dans une situation où il fallait mettre des restrictions et où dans la gestion que l'on a faite, on a été plutôt prudent pour garder un potentiel de lâcher d'eau sur la deuxième quinzaine d'octobre ce qui fait qu'on finit la saison avec encore une dizaine de millions de mètres cubes, mais, pour autant, on a eu une saison très compliquée. On va avoir une analyse détaillée, j'ai demandé que l'on ait une analyse assez rapidement, le fameux retour d'expérience, parce que le retour d'expérience de cette année va nous servir dès l'année prochaine, je vais donner quelques exemples. À retenir que cette année, on a

battu le record de lâcher global d'eau sur la Garonne. On a été à 61 millions de mètres cubes, le dernier record était l'an dernier, aux alentours de 58, ce qui veut dire que, globalement, même s'il n'y a aucun mois où on a battu le record, sur l'ensemble de l'année on l'a battu. Un mois de juillet où on a finalement peu lâché alors qu'on s'était bien préparé à quelque chose d'un peu dur, mais on a eu des pluies très importantes. Au mois d'août, on a été très proche des records, 24 millions. En septembre, là encore, très proche des records et en octobre on était très supérieur au quinquennal sec, à des niveaux très élevés. À retenir, sur 3 mois, on a eu des lâchers très élevés.

Autre élément à avoir en tête c'est qu'on a eu des lâchers qui correspondaient, pour faire très simple et très caricatural, aux prélèvements agricoles sur juillet, mais surtout sur août où il y a eu des lâchers importants, pendant une période très longue, de la première à la troisième semaine d'août, qui correspondait au pic agricole avec 2 éléments à retenir. D'abord, on avait des cultures en avance, donc beaucoup de cultures qui demandaient de l'eau plus tôt et une plus grande homogénéité sur tous les territoires. Pour l'agriculture, fin août, on n'avait pas tout à fait fini l'irrigation, mais quand cela a repris début septembre, il n'y avait plus beaucoup de demandes. Des demandes très concentrées, mais malgré cela, on n'a pas été, cette année, au pic de consommation agricole comme 2022. Je pense qu'on peut, en partie, saluer le travail qui a été fait par les agriculteurs sur beaucoup de bassins avec des évolutions d'assolements avec moins de maïs et pour le maïs semé, une partie en maïs grains qui sont arrivés plus tôt. D'autres cultures avaient été mises en place cette année sur pas mal de territoires qui ont fait qu'on a eu un pic de consommation en eau moins élevé, alors qu'on a eu quand même de belles périodes de sécheresse et de canicule. À partir de la mi-septembre, des lâchers quasiment en continu puisqu'il n'y avait pas de pluie à des hauteurs qui ont été importantes à certains moments puisqu'on est monté à 14 et 15 mètres cubes/seconde ce qui est, pour l'automne, relativement élevé. On a lâché autant d'eau sur septembre-octobre que sur juillet-août. Je vais le dire, là aussi de manière caricaturale, vous m'en excuserez, on a lâché autant d'eau pour l'agriculture que pour les milieux. Voilà l'illustration de quelque chose que je dis souvent et que je vais continuer à dire souvent : autant d'eau lâchée en juillet-août pour compenser les prélèvements agricoles que de lâchers en septembre-octobre pour assurer la bonne qualité des milieux et l'eau potable. Je pense que ces chiffres remettent un peu les choses en place et ce ne sont pas des chiffres qui datent de 30 ans, mais qui datent de cette année. Voilà le schéma général.

Quelques éléments particuliers que je voudrais souligner, cela s'est fait dans des conditions très difficiles. Les services du SMEAG comme ceux de l'État, ceux de l'Agence ont été mobilisés quasiment sans discontinuer. Pour le SMEAG, je pense qu'il n'y a pas eu un week-end sans astreinte. Depuis le 1^{er} juillet, tous les week-ends il y avait des astreintes et tous les week-ends il y avait des décisions à prendre. Cela a été très agité. Le résultat est positif, je crois qu'il faut le saluer. Un travail qui a été beaucoup plus poussé, même s'il n'est pas parfait, mais beaucoup plus poussé que les autres années sur la coordination avec les autres bassins, pour des raisons différentes. Sur la partie Neste, car ils ont eu très tôt des problèmes avec une des retenues qui était indisponible, donc il a fallu qu'ils fassent jouer la dérogation, qu'il y ait moins d'eau qui arrive sur la Garonne via la Neste, donc des compensations à trouver, des lâchers sur le lac d'Ôo, sur notre quota et sur des quotas État. Il restera à l'État et EDF à s'entendre pour savoir qui les paye, mais on ne va pas s'en mêler. Cela veut dire que très tôt et pendant une bonne période il a fallu gérer ces événements. Ce n'est qu'un mètre cube/seconde en moins, mais quand on est dans la gestion sur l'amont, côté Valentine, Saint-Gaudens, quand on arrive en septembre, on regarde le moindre mètrecube. Il y a eu aussi une très bonne coordination. Nécessité d'une coordination importante sur le Tarn, car c'est le sous-bassin qui a été le plus en difficulté pendant toute la saison. Là aussi, coordination permanente, on a encore des choses à améliorer, mais il y a eu des échanges en permanence.

On est venu en appui à certains moments, à d'autres moments, sur l'automne, c'était l'inverse. Sur le Lot, cela s'est bien passé toute la saison, mais en fin de saison, en octobre, ils nous ont

proposé de faire des lâchers, car ils avaient de l'eau disponible de manière très significative, dans le cadre du protocole que l'on a. Tout cela montre que les solidarités entre bassins ont joué, que la coordination a joué et qu'il faut qu'elle s'améliore encore, mais c'est une des leçons importantes de cette année.

Sujet qui est un petit sujet à l'échelle de nos problèmes, mais dont je voudrais vraiment parler, car cela montre le sens dans lequel on doit aller. La retenue de Filhet, en février, était quasiment vide. Il restait 10 %, 15 %. Le Département de l'Ariège, suivi de la Haute-Garonne, a pris la décision dans l'institution de dire : « cela fait partie des retenues mobilisables, on a une capacité à remplir puisqu'il y a une pompe. » Donc, on a pris la décision de financer le remplissage à partir de fin février. Quand on est arrivé en juin, la retenue Filhet était quasiment pleine. Ce sont 4 millions de m³. Sur 4 millions, on devait avoir 1,5 million pour le SMEAG. On a été prudent, mais *in fine*, cela fait partie des paradoxes de l'été, il y a eu peu de consommations agricoles. On a eu 1,5 million. Au mois d'octobre, c'est parce qu'on avait ce 1,5 million qu'on a pu tenir les niveaux que l'on a à Marquefave. Pendant 15 jours, 3 semaines, on a pu lâcher, on est allé jusqu'au bout. Cela montre bien que sur ce sujet, c'est souvent compliqué mais on s'est donné les moyens de les avoir. Pour les années à venir, il faudra chaque année se poser la question : est-ce qu'on les a ou non ? Cela a un coût, ce sont d'autres réflexions, mais on a pu les garantir. Cela fait partie des leçons à tirer. Il y a par contre des sujets sur lesquels on n'a pas pu travailler autant qu'on aurait voulu, je parle des éclusées. C'est un gros sujet, mais il y a eu tout le reste. On n'avait pas encore toutes les personnes qu'on a désormais pour travailler dessus. On s'est renforcé sur le sujet. Cela fait partie des sujets où on a connu quelques problèmes, certains assez importants. On sait qu'il y a un travail qui a été fait. Bernard, sur les principaux enseignements ?

M. LEROY

Tout a été dit. Effectivement, s'il n'y avait pas eu le soutien d'étiage, il faut bien se rendre compte qu'à partir de la mi-août, il y aurait eu entre 30 % et 50 % d'interdiction de toute activité, tout prélèvement Garonne. Le soutien d'étiage a permis de l'éviter. En fait, il faut mettre l'accent sur la souplesse des contrats de coopération que l'on a avec EDF et des protocoles d'accord de solidarité avec le Lot et le Tarn. Ils ont été effectifs. Sur le contrat EDF, cela fait la deuxième année où on voit une hydrologie de la Garonne un peu particulière avec des déficits en eau dès le mois de juillet ou dès le mois d'août. EDF est souple, car il nous permet, au sein de ce contrat de coopération, de déroger à l'accord-cadre initial en pouvant lâcher de certains barrages plus tôt et avec des débits d'intervention bien supérieurs à ce qui est écrit au contrat. Par exemple, cet été, on était limité au mois d'août à 15 mètres cubes/seconde, on a pu monter jusqu'à 21 mètres cubes/seconde. Une grande souplesse des contrats de coopération avec EDF, des protocoles d'accord interbassins et une année avec un si fort déstockage, finalement, ces contrats ne sont pas si mauvais que cela. Le coût unitaire de chaque mètre cube déstocké sera assez faible par rapport à ce qu'il a pu être les années passées.

M. FABRE

Avant de terminer, comme ça je l'aurai abordé, un peu d'éléments sur les perspectives sur lesquelles on travaille dès maintenant. On aura la discussion globale sur le protocole avec EDF. Sur ce sujet, on est en même temps sur la réflexion sur le nouveau modèle économique, donc il y aura des interférences. L'objectif global avec EDF est simple, c'est *a minima* de retrouver les volumes que l'on avait cette année. J'ai ouvert une discussion pour dire : « sur le lac d'Ôo, cet été, on a vu qu'il y avait des possibilités supplémentaires qui sont payées par l'État. Il pourrait y avoir 2 ou 3 millions de mètres cubes en plus sur le lac d'Ôo qui servent à la fois sur la Garonne et par ricochet sur la Neste. »

On pourrait mutualiser ces millions de mètres cubes supplémentaires. Je souhaite que l'on ouvre la discussion avec EDF, en plus de garder ce que l'on a, et que l'on puisse voir si on

pouvait avoir 2, 3, 4 millions de mètres cubes supplémentaires sur l'amont. On n'a qu'une réserve sur l'amont qui est le lac d'Ôo, si on peut en avoir un peu plus ce sera bien. C'est le cadre de discussion que j'ai fixé. On a vu cet été que c'est faisable, il n'y a pas de raison de ne pas le consolider.

Deuxième remarque, ce sont des nouvelles très récentes et très bonnes. Je vous avais dit qu'il y avait un travail qui était fait en lien avec Réseau 31 sur la Haute-Garonne et avec un certain nombre de retenues sur le Touch. Je suis allé voir les retenues et les travaux lundi et ce sont plutôt de bonnes nouvelles. 5 retenues sont sur le Touch, capacité totale 11 ou 12 millions de mètres cubes. 3 retenues sont gérées par un syndicat, le SM GALT, 2 retenues sont gérées par des ASA. Il y a 3 ans, quand on était en plein Covid, dans le cadre du plan de relance, on a eu des discussions avec le syndicat, avec les ASA, pour dire : « vous avez des travaux à faire puisqu'il y avait des problèmes sur les barrages. » Certains c'était la zone d'écoulement, d'autres c'était le barrage lui-même. Ils ne pouvaient pas les remplir complètement, car ces travaux n'avaient pas été faits. On a trouvé des financements très importants de l'Agence de l'eau, 70 % (appel à projets) et le Conseil départemental de Haute-Garonne 10 %, avec un premier accord qui était de dire qu'avec ce financement, sur l'ensemble des retenues, on récupérait 2,6 millions de mètres cubes alors qu'ils ne sont pas tout à fait dans le soutien d'étiage, directement, de la Garonne. Ils permettent d'être lâchés en compensation des prélèvements qui ne sont plus réalisés dans la Garonne. Cela revient à peu près au même, mais il y a un intermédiaire, Réseau 31, sur le travail. La très bonne nouvelle est que tous les travaux sont en cours, quand je dis « sont en cours », sur certaines retenues, vous avez 3 ou 4 pelleteuses et sur 80 mètres d'un barrage c'est surélevé d'un mètre. Ce sont des travaux assez massifs. Tout devrait être terminé à la fin de l'année. Certains travaux sont presque finis. Cela veut dire que l'année prochaine, on a 2,6 millions de mètres cubes de plus, ce qui n'est pas rien. La discussion qu'on a eue lundi que ce soit avec le SM GALT ou les ASA est que quand les travaux seront faits, les années où il aura plu et avec les possibilités de remplissage, on pourrait, en plus de ces 2,6 millions que l'on aura gratuitement (on a payé au départ pour les avoir gratuits), disposer de volumes supplémentaires, sous certaines conditions. » Il faut qu'il y ait toujours assez d'eau pour les agriculteurs, mais entre 1 et 2 millions cela paraît possible. On savait qu'ils avaient encore des possibilités, mais ils nous l'ont dit cette semaine. On va y travailler tout de suite. L'objectif est de réfléchir à comment cela peut être fait, à quel prix, à quel moment. Les ASA n'ont pas forcément la capacité de lâcher de gros débits, ce seront des contrats un peu particuliers. Ce sont de bonnes nouvelles, car cela nous permet de soulager ce secteur et d'avoir des volumes supplémentaires sur l'amont. Voilà sur ces perspectives qui sont de bonnes nouvelles et beaucoup de travail pour les équipes pour mettre cela en place. Il y a des expérimentations qui ont été faites cet été qui montrent que cela peut marcher.

Dernier point, je vous invite tous à aller voir dans le document qui vous a été envoyé sur le soutien d'étiage, 3.1, à la fin, à ma demande, il y a un graphique qui présente le soutien d'étiage des 30 dernières années. Vous verrez qu'il y a 2 types de petites barres qui montrent combien d'eau a été consommée et combien d'eau on avait potentiellement. Je dois vous avouer que je n'avais pas tout cet historique, mais que maintenant que je l'ai vu, je pense qu'on va le creuser. Les petites barres vertes c'est ce que l'on a consommé. Les 2 dernières ce sont 2022 et 2023, ce sont les 2 records. Ce dont je veux vous parler c'est de quelques phénomènes qui se sont produits en 30 ans. Le premier c'est que le moment où il y a eu le plus de volume disponible n'était pas l'année dernière, mais 1996. En 1996, il y avait plus de 85 millions de mètres cubes disponibles.

Je ne sais pas si vous l'avez en tête, mais cela veut dire qu'en 1996, à l'époque c'était l'État qui pouvait dire à peu près ce qu'il voulait à EDF puisqu'EDF n'était pas privatisée, l'État avait dit : « on met 85 millions, uniquement sur les réserves ariégeoises. » Pour les discussions à venir, cela me donne des idées. Si cela a été possible en 1996, j'ai du mal à comprendre pourquoi cela ne le serait plus. C'est la première idée. En 1997, le soutien d'étiage : 0. On dirait : « l'année prochaine, soutien d'étiage : 0 », tout le monde nous dirait : « vous êtes des fous. » À l'époque, l'État avait dit : « maintenant, j'arrête de financer. » Il finançait à 25 %, le SMEAG avait dit : « si vous arrêtez de financer, on arrête le soutien d'étiage » et il a arrêté un an. Avec un peu de recul, on se dit que c'était une autre époque, mais arrêt du soutien d'étiage complet quand même. Quand ils ont redémarré, ils ont redémarré dans des conditions différentes. Deuxième année sans soutien d'étiage, 2002, je ne vais pas lancer les polémiques, mais c'est parce qu'à l'époque le SMEAG souhaitait que soient financées certaines études, l'État n'avait pas voulu financer, le SMEAG a arrêté, pas de soutien d'étiage pendant un an. Quand ils ont repris, entre-temps, EDF avait changé de statut, était devenu privatisé et à partir de là, les volumes augmentent progressivement. On a un système qui s'est mis en place, qui fait que chaque année le SMEAG regardait de combien de finances il disposait et en fonction des finances qu'il avait, il prenait plus ou moins d'eau. Ce n'était pas : de quoi on a besoin ? C'était : qu'est-ce qu'on a financièrement ? En fonction de cela, on va prendre plus ou moins d'eau, c'est ce qui explique la montée progressive. J'avais demandé une première version de ce tableau, on va le travailler de manière précise en regardant chaque année d'où venait l'eau qu'on a utilisée, quels étaient les accords, sur quoi cela reposait et comment cela s'est passé. Je crois que l'on va essayer, collectivement, de ne pas être plus bêtes que nos prédécesseurs. Cela montre plein de choses. On est dans une période où notre question ne doit plus être : « on regarde combien on a d'argent et on prendra l'eau que l'on peut avoir. » Tout le monde va nous tirer dessus si on fait ça. Notre question c'est : « quels sont les besoins et on voit comment on peut les financer, avec qui, quelle est la part des agriculteurs, quelle est la part des uns et des autres. » Il n'y a pas de problème, on aura la discussion dans le nouveau modèle économique, je pense, avec ce petit graphique qui va être creusé, qui sera détaillé dans un prochain Comité syndical, qui sera présenté au séminaire sur les 30 ans de soutien d'étiage et les 40 ans du SMEAG. Ce sera un moment un peu fort, il va nous permettre d'avoir beaucoup d'idées et cela me donne beaucoup de pugnacité pour aller discuter certains sujets. Il ne faudra pas que l'on vienne m'expliquer que ce n'est pas possible. Je tenais à vous en parler aujourd'hui, j'ai pris un peu de temps, car je me doutais qu'on avait des choses à en tirer, mais je ne pensais pas qu'il y en aurait autant. De ce petit graphique de rien du tout, il n'y a pas beaucoup de données, mais ce sont 30 ans d'histoire. Pour ceux qui connaissaient depuis le début, cela leur rappellera des débats, mais je pense que pour beaucoup d'entre nous, cela permet de savoir comment on peut aller discuter. Cela montre aussi dans la discussion avec EDF que quand EDF est sous un statut public, les choses sont plus faciles, normalement que quand ce n'est pas le cas. Je vais m'arrêter là, sinon je serais très long là-dessus. Bernard pourra vous commenter toute l'histoire en détail, car il a beaucoup de détails à vous donner.

M. CARDON

On peut passer, Monsieur le Président, au point suivant qui concerne l'avancement de la mise en œuvre des différents projets, mesures du PGE. Il s'agit d'un rapport d'information qui vous est présenté habituellement en préparation du budget de l'année N+1, donc ici l'année 2024. Vous avez l'ensemble des informations sur l'avancement des différentes mesures. Je souhaiterais profiter de ce point de l'ordre du jour pour présenter notre nouveau collègue, Monsieur Stéphane MARLIAC, qui nous a rejoints le 11 octobre. C'est très récent, il y a 15 jours. L'emploi a été décidé en Comité syndical, le poste est désormais pourvu. Je vais peut-être laisser Monsieur MARLIAC se présenter rapidement puisqu'il est présent parmi nous.

M. MARLIAC

Bonjour à tous. Je suis Stéphane MARLIAC. Je suis arrivé au SMEAG le 11 octobre dernier. Il y a certaines têtes que je reconnais puisque précédemment j'étais à l'Agglomération de Montauban et encore avant j'étais à l'Agglomération d'Agen. Je reconnais aussi d'autres personnes. Je remercie de m'avoir recruté et d'intégrer le SMEAG dans lequel je vais occuper des fonctions de chargé de mission gestion quantitative dans l'équipe de Bernard LEROY. Le Président a parlé de la problématique des éclusées, je crois qu'il y a de fortes attentes de ce côté-là, notamment.

M. FABRE

Merci. Bienvenu au SMEAG. Effectivement, nous avons pris collectivement la décision de venir renforcer l'équipe. Je pense qu'il n'y a pas de question de savoir s'il y a des sujets sur lesquels il faut travailler. On a des sujets importants sur la gestion quantitative, très opérationnels, certains dont on attend des éléments pour la saison prochaine. On est dans cette logique. On a parlé des éclusées, mais il y a d'autres sujets qui sont dans les tuyaux. On avait besoin de renforcer l'équipe. Je vois qu'on va chercher des gens un peu partout, qui connaissent un peu tous les territoires. C'est bien d'avoir des personnes qui connaissent les territoires.

M. LEROY

Sur ce rapport d'information, je voudrais juste en 30 secondes vous dire qu'il s'agit de l'avancement des 42 mesures et des 30 projets mis en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion d'Étiage Garonne-Ariège qui a été validé par l'État pour les 10 ans, jusqu'à 2027. C'est l'outil de programmation du SMEAG, le PGE, qui permet au SMEAG d'être efficace et efficient au niveau des réalimentations en eau de soutien d'étiage et qui permet aussi de mettre en place cette redevance pour service rendu qui finance 40 % de l'ensemble du PGE Garonne-Ariège. On l'a vu tout à l'heure, 2023 marque la fin d'un certain nombre de projets qu'il faut renégocier en fin d'année et en début d'année prochaine pour que l'on soit à nouveau opérationnel en 2024. Monsieur FABRE en a parlé, il y a la convention Montbel qui est échue en 2023, la convention Touch, la convention Aveyron du protocole d'accord interbassins et notre grande convention avec Météo France pour la mise à disposition des données météorologiques qui permettent de gérer les étiages. Au niveau des 42 mesures, il faut savoir que 93 % de ces mesures sont toutes engagées. 100 % des projets sont engagés. Je vais juste mettre l'accent sur 3 projets : Ramage, le projet numéro 12 du PGE. Dans le rapport, vous avez un petit résumé de l'avancement de chaque projet en 5-10 lignes, c'est très court. Ramage a été salué cette année grâce à la Région Nouvelle-Aquitaine puisqu'il a été, entre guillemets, labellisé dans un programme européen Horizon, le programme NBRacer, etc. Cela devrait nous faire bénéficier de 154 000 €. Tout à l'heure, il y a un rapport spécifique en séance pour cela.

M. FABRE

J'aime bien quand c'est salué, mais j'aime encore plus quand il y a 150 000 € qui arrivent. Il y a plein de gens qui saluent nos projets, un salut à 150 000 €, c'est bien pour le SMEAG.

M. LEROY

Je voudrais mettre l'accent sur un autre projet, le projet 19. Nous avons une convention-cadre avec le BRGM et en 2023, on a fait une première étude destinée à terme à délimiter la nappe d'accompagnement de la Garonne sur le Département du Lot-et-Garonne. C'est très important, on travaillera avec l'État sur ce sujet dans les semaines qui viennent. C'est le début de quelque chose. Alors que sur tous les autres départements, la nappe d'accompagnement est bien délimitée, en Lot-et-Garonne ce n'était pas fait. Nous allons le faire, c'est bien engagé.

Nous mettons en œuvre le projet 28 enfin, c'est la conférence annuelle réseau étiage Garonne qui devait être mise en œuvre en remplacement des commissions de concertation de suivi du PGE, lorsque le PGE a été validé pour la décennie à venir. Cette première conférence réseau étiage Garonne se tiendra le jour du séminaire des 40 ans du SMEAG et des 30 ans du soutien d'étiage de la Garonne. Le 5 décembre au matin, première conférence annuelle réseau étiage Garonne, avec un exposé de Monsieur FABRE qui va dépeindre les 30 ans du soutien d'étiage, l'histoire du soutien d'étiage, de 1993 à 2023.

Enfin, je voudrais aussi mettre l'accent sur le projet 14 qui se termine. Dans le cadre du PGE, le Comité syndical avait souhaité utiliser la télédétection pour repérer sur un très vaste territoire, toute la Garonne, les zones en sol nu, à pente forte. C'est le projet ClimAlert, à risque d'érosion, les sols qui restaient nus, en pente forte au printemps et à l'automne. Ce programme se termine en 2023 avec un développement sur 2023-2024. Il y a une masse de données, ce sont des cartes de 2015 à 2023. Les structures GEMAPI et les SAGE sont inondés d'informations SIG. On va juste établir un petit outil qui va permettre aux structures GEMAPI de s'y retrouver de façon plus efficace pour bien intégrer cette cartographie des parcelles à risque d'érosion au sein de leur propre programme d'aménagement du territoire et de gestion des rivières. J'en ai terminé. Je vous conseille vraiment de lire le rapport et les petits résumés de chaque projet, de 5 à 10 lignes.

M. FABRE

Je vous incite aussi à le voir, car c'est vrai qu'on parle beaucoup de soutien d'étiage pendant la campagne, mais pas de tout le travail qui est derrière. Je voudrais juste insister sur un point, il y avait une réunion, la semaine dernière, à l'Agence de l'eau sur la mise en place de solutions. Commençons par bien intégrer dans la mise en œuvre de solutions tous les projets qui sont en cours. Certains ne sont pas terminés, très peu n'ont pas avancé. Il faut que ce lien soit fait de manière très étroite, y compris pour la hiérarchisation. L'objectif est de décrire les projets qui auront besoin de financement et qui pourront être faits dans les 2, 3, 4 ans à venir, dans le cadre du plan. On a une pépinière, on a des projets qui poussent, il va falloir les soutenir. Pas de remarque ? C'est pour information.

Soutien d'étiage, protocole d'accord d'expérimentation sur le territoire Garonne, Bernard, vous nous faites un point.

M. LEROY

C'est un rapport et une délibération. Dans la délibération que vous avez en page 80, il vous est proposé de valider les termes de ce protocole d'accord entre l'État, l'Agence de l'eau, le SMEAG et EDF pour une expérimentation, entre 2023 et 2024, de réflexions qui ont été conduites depuis 2 ans par le Comité de bassin et par l'Agence de l'eau Adour-Garonne quant à un nouveau modèle économique de soutien d'étiage pour les décennies à venir. Il y a eu, enfin, un protocole, car il y a eu de multiples versions. On a vérifié, cette version qui vous est proposée aujourd'hui pour validation ne diverge pas des versions qui avaient été validées précédemment au bureau du Comité syndical.

Nous le faisons en association avec le bassin du Lot, le bassin Tarn-Aveyron et avec l'estuaire de la Gironde. C'est une maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau avec une assistance à maîtrise d'ouvrage. Dans les choses que nous devons vérifier, je ne vais pas entrer dans le détail, mais on a demandé que soient objectivées les valeurs de déficit et les valeurs d'objectif d'étiage du fleuve Garonne. C'est la première chose, quand on parle d'un milliard de ceci, d'un milliard de cela, de quoi s'agit-il ? C'est un point important. Il y a également, dans le projet, une vérification, une consultation des hypothèses de répartition des volumes de soutien d'étiage entre ce que propose l'Agence de l'eau, c'est-à-dire un soutien des débits pour les usages et un soutien des débits pour les milieux.

Sur ce sujet en particulier, il y a une analyse juridique extrêmement importante qui nous est demandée par une lettre conjointe des 3 cabinets du ministère de la Transition écologique.

C'est de vérifier, dans une phase de transition, la possibilité d'appliquer la notion de service d'intérêt économique général au soutien d'étiage de la Garonne, tel qu'on le fait depuis 30 ans, mais aussi au financement et à la conduite d'opérations de gros projets d'investissement, comme la pompe d'Alrance et la pompe de l'Hospitalet. Sur ce point, c'est très important, car si effectivement il était reconnu le caractère de service d'intérêt économique général pour le soutien d'étiage de la Garonne, cela pourrait signifier que les aides de l'Agence de l'eau peuvent continuer à aller au soutien d'étiage et au fonctionnement annuel du soutien d'étiage de la Garonne. Cette partie d'analyse juridique est extrêmement importante. La phase de transition qui est demandée par les ministères, qu'est-ce que cela signifie ? C'est un soutien d'étiage aujourd'hui sans investissement et un soutien d'étiage du futur avec des investissements. On doit, encore une fois, vérifier l'adéquation de la notion de service d'intérêt économique général pour le soutien d'étiage tel qu'on le fait aujourd'hui. On peut le faire tel quel jusqu'à 2024 inclus, cela figure au protocole, mais également pour les futurs investissements. Le premier investissement doit intervenir, évalué à environ 50 M€ sur la pompe d'Hospitalet en Ariège. Ce sont les 2 points importants. Les premières réunions vont se tenir ce mois-ci à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

M. FABRE

Un dossier qu'on a vu de loin. Au fur et à mesure, j'ai demandé que soient bien précisés les éléments qui rentraient. On va continuer à faire que ce soit bien précisé. Comme vous l'avez vu, il se joue des questions de compréhension du modèle, on aura besoin de beaucoup de données d'un peu partout. Il faudra que l'on ait des données auxquelles on n'a pas accès aujourd'hui pour pouvoir répondre aux questions qui sont posées. Des sujets juridiques très importants, il y a un objectif simple c'est qu'on ne va pas continuer, moi et mes successeurs, à passer chaque année 6 mois à renégocier des contrats avec EDF dans un cadre juridique instable. Ce n'est pas possible. On ne pourra pas travailler comme ça, sinon on va se retrouver avec d'autres années où il y aura 0 de soutien d'étiage, comme vous l'avez vu sur les graphiques. L'objectif est de stabiliser sous l'angle juridique la manière dont on travaille pour que le prochain contrat avec EDF, même si chaque année on essaiera de chercher un peu plus de volume, ait un cadre fixe en disant : « c'est signé pour 5 ans ou 10 ans, et chaque année, on a juste des adaptations. » Je pense qu'on a besoin de se sécuriser sur ces sujets. On ne peut pas avoir comme on a aujourd'hui, le plus gros, entre guillemets, fournisseur d'eau sur lequel chaque année on se dit : « mais on ne sait pas, au 29 juin, si on va signer ou pas signer. » Pour moi, il y a cet élément très important.

Le second sujet clé, on a beaucoup poussé pour que cela y soit, c'est la question des investissements. Comment fait-on sur ces investissements ? On n'est pas dans des projets théoriques, on a un projet important avec EDF sur l'Hospitalet. Ce sont entre 8 et 10 millions de mètres cubes disponibles. Les sujets avancent. On n'est pas les seuls à être intéressés par l'eau, nos amis andorrans se sont dit que ce n'était pas mal un truc qui fait de l'électricité pas très loin de chez eux. Ils sont prêts à investir dessus. Je n'ai pas encore bien compris si c'était l'un et l'autre ou l'un ou l'autre. Quand le Président de la société qui fait de l'énergie en Andorre, dont je n'ai plus le nom en tête, décide que cela se fait, comme c'est aussi le Premier ministre, ils disent : « c'est bon, on y va. » Si nous mettons 5 ans à décider, ce n'est pas sûr que l'on aura les volumes que l'on voudrait. Il y en aura peut-être plus qui servira à faire de l'électricité pour l'Andorre. Je n'ai rien contre l'Andorre, mais quand même. Cela fait partie du modèle, il faut que l'on réfléchisse.

On a un projet qui a été étudié techniquement sur les premières étapes, sur lequel on sait que les risques économiques, techniques et environnementaux sont assez bien maîtrisés. J'insiste beaucoup sur ce sujet, car j'ai beaucoup discuté avec EDF sur cela et j'ai discuté avec tout le monde, y compris les associations environnementales, c'est un projet où on utilise une réserve qui existe déjà, des tuyaux qui existent déjà. L'impact environnemental, j'ai bien compris qu'il y avait des sujets à étudier sur la qualité de l'eau, mais ce n'est pas tout à fait de même nature que de grandes infrastructures nouvelles. On a quand même plein d'atouts dans notre main. Dans le nouveau modèle économique, je voudrais que ces sujets débouchent pour dire : « qui le paye ? Comment ? Quand démarre-t-on les travaux ? » Si on est vraiment très bon, c'est dans 5 ans. Si on est mauvais c'est dans 20 ans ou jamais. Je trouve que c'est très bien que ce soit dans ce que l'on va signer, cela fait partie des sujets à étudier.

Il y a une délibération, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Tant qu'on est sur la gestion d'étiage, une information concernant l'Ariège et Montbel. Je vous laisse y aller, je commenterai après, comme ça, ce sera la version officielle, je ne vais pas dire de bêtise.

Mme VUILLET

Par rapport au projet de sécurisation de l'alimentation du réservoir de Montbel par le Touyre, je suis assez nouvelle, mais je pense que c'est un projet qui date depuis très longtemps, qui bloquait, notamment, par rapport à la maîtrise d'ouvrage par le Département de l'Ariège. Les dernières négociations font que la situation se débloquerait sur ce volet de la maîtrise d'ouvrage avec un avenant au protocole existant qui donne au Département la compétence pour lancer ce projet. Ce projet qui était un peu en panne repartirait. Les études repartiraient assez rapidement à la suite d'une signature envisagée avant la fin de l'année.

M. FABRE

C'est aussi une très bonne nouvelle. On aura à passer des délibérations, pour ce qui nous concerne, j'espère le plus vite possible. À partir du moment où le projet redémarre, il faut que l'on reprenne des engagements à réserver un volume. Vous savez qu'aujourd'hui, on a des volumes réservés, mais seulement les années où il y a assez d'eau. En plus de ces 7 millions facultatifs, on aurait 5 millions en dur, en étant certain de les avoir tous les ans, ce qui change complètement les choses. Cela supposera qu'on s'engage à ce que si les travaux sont faits, on prendra 5 millions de mètres cubes par an. Je pense que dans le contexte actuel, tout le monde a compris qu'un des sujets est de savoir comment on faisait pour remplir une réserve existante. C'est vraiment une très bonne nouvelle que cela puisse avancer. Il faudra être vigilant sur tous les sujets qui peuvent bloquer ce projet. Il y a des questions environnementales et autres. Je souligne le travail qui a déjà été fait par nos amis ariégeois avec en particulier un point concernant la question du passage des canalisations et, si j'ai bien compris, ils ont quasiment finalisé le fait que les canalisations passent sous la route départementale et sous une route communale. Il y a encore quelques points à régler, mais cela en lève un sur le plan environnemental. Il en reste d'autres. Il faudra que l'on soit vigilant, mais c'est vraiment une très bonne nouvelle. Pour ce qui concerne les autres départements qui sont impliqués que sont l'Aude et la Haute-Garonne, on sera en plein soutien de nos collègues ariégeois.

Mme. VUILLET

Effectivement, le document dont j'ai parlé c'est vraiment poser les principes, mais après il y a tout un tas de conventions qui vont découler pour bien fixer les règles de gestion de ces volumes.

M. LOUIS

Juste en complément, la convention d'engagement sera sur 15 ans, car il faut un engagement sur la durée d'amortissement de l'ouvrage. La convention avec le SMEAG devrait être signée sur 15 ans.

M. FABRE

C'est un sujet qui avance, qui semble-t-il se débloque bien.

M. SOLACROUP

Juste une précision, vous l'avez dit, avant c'étaient 7 millions facultatifs à partir de septembre, ce seront 5 millions en dur chaque année à partir de début juillet. On a aussi la période estivale qui est désormais couverte, ce qui n'était pas le cas précédemment.

M. FABRE

Il y a un sujet sur lequel j'alerte partout, donc je le fais ici aussi. Maintenant que Patrice est revenu, on parlait de Montbel et du projet qui avançait bien. Il y a un sujet sur lequel j'alerte, c'est que Montbel certes est connecté avec la Garonne, mais aussi avec un autre territoire. Cela arrive en effet sur la Ganguise. Il semblerait qu'une nouvelle fois on va avoir des tensions pour savoir de quel côté l'eau va tomber. Nos amis de l'ex-Languedoc-Roussillon sont en train de pousser pour qu'il y ait plus d'eau chez eux. Le sujet, on va l'avoir à plein d'endroits mais ici on est sur une zone frontière, de séparation des eaux entre Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée. Puisque tu es là, j'en profite pour dire qu'avec Jean-Louis Cazaubon, si vous pouviez expliquer que BRL est aussi en Occitanie et qu'il faut respecter les conventions, ce serait bien. Dans les sujets de partage de l'eau, il n'est pas question que la sécurisation que l'on fait soit pour que l'on puisse faire plus d'irrigation sur l'ex-Languedoc-Roussillon.

M. SOLACROUP

J'amène la précision, le financement de l'Agence de l'eau est bien sur la sécurisation des usages existants plus l'ajout des 5 millions pour le soutien d'étiage de la Garonne. S'il y a une augmentation de l'irrigation, a fortiori sur un bassin qui n'est pas celui d'Adour-Garonne, notre financement de 50 % tombe de fait. On ne veut surtout pas à avoir à engager une discussion, même pas avec les acteurs locaux, avec notre tutelle (ministère du Budget, ministère de l'Écologie) sur un possible financement du développement de l'irrigation. Je pense que je n'ai pas besoin de développer.

Mme VUILLET

La position de l'État est sur la même ligne, évidemment.

M. FABRE

Ce serait bête que l'on ait une guerre intestine au sein de l'Occitanie. Les guerres de l'eau, on va essayer de les éviter, mais il faut que d'entrée de jeu ce soit posé.

M. GAUTIER

Ce que nous a montré aussi la saison 2023 pour d'autres gestions qui sont sur la ligne de crête, partagées entre les 2 bassins versants, c'est qu'il y avait un besoin réaffirmé, encore plus cette année, de renouveler des instances de discussion entre les acteurs du bassin méditerranéen, notamment BRL, les acteurs audois et ceux du bassin Adour-Garonne, car on a constaté, une fois de plus cette année, notamment sur la gestion de la Ganguise qu'il y avait eu des tensions à clarifier sur l'utilisation optimale de ces volumes d'eau. Sur Montbel, c'est un nouveau projet, mais y compris sur les ouvrages actuels, on va utiliser la période entre 2 étiages pour essayer d'améliorer, comme on essaye de le faire d'année en année, la gestion de ces ouvrages partagés.

M. FABRE

Je vous invite tous à lire la Dépêche du jour qui titre sur la partie Haute-Garonne sur le fait que le Canal du Midi va être à sec pendant 4 mois. Tel que c'est formulé, il y a des endroits où on a l'impression que c'est à cause de la sécheresse sur la Garonne. Les flux se sont inversés. Il faut que l'on fasse un peu attention, l'exemple est frappant. On comprend à la lecture de cet article que c'est à cause de la Garonne que l'on ferme. Ce n'est pas tout à fait ça, c'est à cause du métré et peut-être de ce qui se passe de l'autre côté, mais pas chez nous. C'est d'actualité.

On va passer au projet Ramage, cela a été évoqué tout à l'heure.

M. CARDON

C'est la délibération qui permet de prendre en considération les 154 000 € qui nous sont attribués par l'Europe. Une décision modificative au plan de financement qui avait été voté lors du budget 2023.

M. FABRE

Je suppose qu'il n'y a personne qui s'oppose à ce que l'on ait 154 000 € de plus. C'est rare.

M. LEROY

Le projet NBRacer, ce projet européen regroupe 5 États européens de l'Atlantique. La Région Nouvelle-Aquitaine a proposé à l'Europe 2 projets : le projet Ramage comme site démonstrateur de ce qu'il faudrait faire, et un projet de sécurisation du maintien en eau du Marais Poitevin avec un autre maître d'ouvrage qui est le syndicat du Marais Poitevin. C'est un programme de 17 M€ au total qui dure 4 ans.

M. FABRE

Merci à la Nouvelle-Aquitaine du soutien dans ce dossier. C'est de l'argent bien placé, je crois. Là-dessus, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie. Passons au séminaire anniversaire.

M. CARDON

Le point suivant concerne l'organisation du séminaire anniversaire qui se tiendra le 5 décembre. Il avait été demandé lors de la dernière réunion du Comité syndical d'avoir des précisions sur le plan de financement. Ces précisions ont été présentées en réunion de bureau syndical et figurent dans le dossier de séance dans lequel vous allez trouver un programme prévisionnel qui a été établi le Comité de pilotage du séminaire. Il a également été pris en considération les demandes de ce Comité de pilotage pour cette bonne organisation qui ont induit des coûts supplémentaires. Ce qui vous est présenté c'est le budget prévisionnel définitif qui a été transmis à l'Agence de l'eau pour financement, lequel financement a été accordé. Le dossier est en cours d'instruction. Il vous est présenté également, je laisserai la parole à Madame ESTRAGNAT, comme cela avait été demandé, la participation des collectivités membres au financement de ce séminaire.

Mme ESTRAGNAT

On l'avait évoqué en bureau, ce que l'on propose c'est d'utiliser la clé « soutien d'étiage » pour le reste à charge. Des dépenses évaluées à 66 000 € TTC, l'Agence de l'eau participe à hauteur de 50 % du montant hors taxe, soit 27 500 €. Le reste à charge 38 500,00 € est réparti à 40 % pour les usagers et 18 % pour les collectivités, soit 12 100 €. Ensuite ce sont les clés de répartition qui s'appliquent, vous avez le détail. On propose qu'en 2024, au moment où on fait le calcul définitif de la participation au budget annexe soutien d'étiage, de faire une annexe pour présenter le plan de financement définitif du séminaire de façon à recalculer les participations des collectivités au vu des dépenses réellement faites.

M. FABRE

Merci. C'est un travail de longue haleine, et je remercie les équipes du SMEAG en lien avec l'État et l'Agence de l'eau sur le travail qui est fait en préparation. Premier point, la date a changé par rapport à ce que l'on avait fixé initialement. Après beaucoup d'hésitations, j'ai pris la décision de la changer, car il s'avère qu'elle tombait en même temps que le Congrès des Maires. Cela me semblait problématique d'avoir en même temps cette réunion du SMEAG et le Congrès des Maires puisqu'un certain nombre des acteurs de la gestion de l'eau sont des maires, certains ne sont plus maires, mais sont sénateurs et ont l'habitude de rencontrer les maires au moment du séminaire. Cela posait beaucoup de problèmes et c'était un mauvais signe donné aux élus locaux. On l'a déplacée. La date que l'on a trouvée, il y a d'autres choses ce jour-là, mais on a testé une dizaine de dates, il y avait toujours quelque chose. Ce n'est pas parfait, mais on a essayé de le faire. Comme vous le verrez dans le programme, ont été invités de manière spécifique les présidentes et présidents de nos collectivités locales et il y a une invitation qui est partie au ministre avec un temps en fin de journée. On verra bien s'il viendra ou non. Pour ce qui est des intervenants autres, le fait d'avoir changé de date nous a privés de certains intervenants qu'on avait.

M. GINESTA

On a réussi à récupérer tous nos intervenants, 25. On a perdu un des grands témoins, mais on a toujours Christian LE COZ qui est grand témoin et l'animateur.

M. FABRE

C'est ce que je voulais dire. Tous ceux qui sont là ou au Comité de bassin entendent parler du rapport LE COZ. On finit par ne plus se dire qu'il y a quelqu'un derrière. Il existe en vrai, Monsieur LE COZ et il sera là avec un regard différent puisqu'il sera grand témoin. Il connaît un peu les sujets puisque c'est son rapport qui nous a amenés à modifier la stratégie au niveau du Comité de bassin sur la gestion quantitative. Je trouve que c'est une très bonne chose qu'il puisse être là avec une part de neutralité. C'est un acteur qui a participé à cette histoire. Cela avance.

M. GINESTA

Pour rappeler que le nombre de places est limité, il faut s'inscrire avec un formulaire. On va refaire des relances d'invitations, il y aura des informations supplémentaires au fur et à mesure. C'est à l'hôtel Palladia à côté de Purpan.

M. FABRE

Est-ce qu'il y a des remarques sur ces éléments ? Votes contre ? Abstentions ? C'est adopté.

M. CARDON

On va passer au dernier point qui concerne la gestion d'étiage et le PGE. Il s'agit d'une convention avec l'Université de Toulouse. C'est un rapport qui vous a été transmis dernièrement. Compte tenu de l'actualité, c'est un dossier qui nous a été présenté entre la

réunion de bureau et la réunion du Comité syndical aujourd'hui. Bernard va vous le présenter rapidement puisque c'est lui qui suit ce dossier.

M. LEROY

Le PGE est évalué, comme toute politique publique, d'un point de vue environnemental, économique et social. Sur l'évaluation sociale, on a des conventions avec le Département de sociologie de l'Université de Toulouse Jean Jaurès. La première évaluation avait été faite il y a une dizaine d'années. Depuis 5 ans, on fait travailler un petit bataillon d'étudiants en sociologie. C'est donc la cinquième année de leur étude école du Master PEPS du Département sociologie. Cette fois-ci, elle va diverger un peu par rapport à ce qu'ils ont l'habitude de faire. Ce qu'ils ont l'habitude de faire, c'est interroger les gens sur l'ensemble du bassin de la Garonne ou du côté du centre de Toulouse, le quartier du Bazacle et des Amidonniers. Ils vont changer un peu pour traiter cette fois de la culture des sols particulièrement touchés par les changements climatiques au niveau de l'Agglomération toulousaine. Ils vont analyser les processus d'adaptation face au risque de sécheresse de 3 activités culturelles : la culture classique avec le maraîchage, les jardins collectifs et ce qu'ils appellent les cultures informelles. Ne me posez pas la question, il faut que je leur demande ce que sont les cultures informelles. Ils vont faire des récits de vie, des entretiens avec des gens qui produisent des cultures dans l'Agglomération toulousaine pour voir comment ces personnes, ces acteurs ont pu anticiper le risque de sécheresse, comment ce risque de sécheresse a été pris en charge dans leur pratique culturelle depuis quelques années, quels savoirs ont-ils mis en œuvre, quelles expertises ont été mobilisées et quels modes de gouvernance de la ressource en eau sont proposés à ces cultivateurs, qu'ils soient maraîchers, individuels dans les jardins collectifs ou ces fameuses cultures informelles.

M. FABRE

C'est un suivi que l'on fait depuis des années dans le cadre des actions prévues. Je pense qu'on a l'habitude et on parle beaucoup de retenues et de tuyaux, il faut aussi que l'on apprenne à raconter des histoires. Pour cela, on a besoin de gens qui nous aident à comprendre ce que les citoyens ont dans la tête. C'est tout le travail qui est fait. J'ai rencontré un groupe d'étudiants, on m'avait présenté un certain nombre de résultats. Par exemple, les jeunes qui vont au bord de la Garonne, à côté de la place Saint-Pierre, quand on leur parle de la Garonne, ils n'ont pas tout à fait les mêmes visions que nous. La perception des risques environnementaux ne sont pas les mêmes. On a besoin de comprendre cela pour faire passer des messages. Il faut continuer dans ce sens. Bernard, vous ne connaissiez pas cela, ce n'est pas très grave, l'important c'est qu'eux le connaissent et nous amènent à savoir parler aussi à ceux qui font des cultures informelles. Je vous rassure, ce n'est pas du cannabis.

S'il n'y a pas de remarque, votes contre ? Abstentions ?

On va passer aux aspects finances. On raconte moins d'histoires.

M. CARDON

Point budget finances et je vais laisser la parole à Delphine ESTRAGNAT en charge de l'administration générale et des finances au SMEAG depuis le mois de juin.

Mme ESTRAGNAT

On n'a pas mal de projets de délibérations qui vont faire écho à ce que vous connaissez dans vos collectivités, notamment le passage à la M57 qui est dorénavant la nomenclature pour les communes, EPCI, départements, régions et syndicats mixtes. Du fait du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024, nous sommes dans l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier. C'est ce qui est proposé au titre de la première délibération présentée en matière de budget et finances.

M. FABRE

On va le voter. Sauf s'il y a des spécialistes de la nomenclature M57 qui veulent commenter, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Mme ESTRAGNAT

Les 2 délibérations suivantes concernent les participations financières des collectivités locales au titre de l'investissement. La première est pour le budget principal, c'est juste une actualisation de 2 délibérations assez anciennes, dont les termes étaient à corriger. On avait encore Conseil régional Midi-Pyrénées, Aquitaine et Conseil général Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde. C'est juste pour prendre acte en définitive des nouvelles dénominations des collectivités. Il n'y a pas de changement sur la clé de répartition.

Pour la suivante, , on n'avait pas de délibération pour le budget annexe. On reprend la clé de répartition « soutien d'étiage » et on le propose au cas où on aurait besoin d'avoir recours à l'investissement. Il avait été question d'acquérir, par exemple, une œuvre d'art, c'est ce qui nous avait suggéré cette option. Si on a de l'investissement, les 2 délibérations ont été prises en même temps, c'est plus simple.

M. FABRE

Sur ces 2 délibérations de mise en conformité, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Mme ESTRAGNAT

Ensuite, 2 délibérations qui portent sur le même objet. Il s'agit de créer 2 régies d'avance, une pour le budget principal et une pour le budget annexe. C'est pour faciliter les déplacements des collaborateurs du SMEAG, les achats sur Internet, les abonnements sur Internet et parfois, dans le cadre de la coopération transfrontalière, nous devons faire des dépenses en Espagne. La procédure classique de mandat administratif ne nous permet pas de faire ce mandatement. Pour apporter un peu de souplesse et faciliter les déplacements de collaborateurs, on a pensé que c'était intéressant. Cette régie serait dotée de la carte bancaire et de l'option virement. C'est quelque chose d'un peu moderne pour faciliter le fonctionnement de la structure.

M. FABRE

Pas de question particulière ? Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

On continue avec les 2 délibérations Natura 2000 qui s'inscrivent dans le cadre des transferts de compétences entre l'État et les régions sur Natura 2000.

M. BEAUJARD

Merci, Monsieur le Président. 2 délibérations sur l'animation Natura 2000, côté Nouvelle-Aquitaine et côté Occitanie. Vous aviez pris des délibérations en octobre et décembre 2022 pour préparer les dossiers de financement 2023 à déposer auprès des régions qui sont devenues autorités de gestion à partir du 1^{er} janvier 2023, à la suite de la loi 3DS. Fin 2022, on ne connaissait pas encore les modalités de financement pour cette nouvelle année d'animation. On vous propose 2 délibérations, décisions modificatives pour recoller à la réalité des modalités de financement fixées par les régions. On a toujours 2 modalités différentes entre Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

En Occitanie, on a toujours 2 conventions financières : convention FEADER et convention Agence de l'eau. Sur la partie Nouvelle-Aquitaine, on est sur une seule et unique convention, et pour cette année il y a 2 conventions. C'est ce qui est présenté dans les rapports : une convention de janvier à avril et une convention de mai à décembre. Globalement, on reste dans l'épure du dossier qui était prévu en fin d'année 2022 avec une baisse d'autofinancement pour le SMEAG de 2 500 € sur la Nouvelle-Aquitaine et de 2 000 € sur l'Occitanie. C'est dans l'épure, avec une petite économie pour le SMEAG.

M. FABRE

Attention, quand on dit « une baisse d'autofinancement », cela veut dire qu'il y a plus de financement des régions, il faut le saluer et qu'on a moins à financer. Ce sont 2 000 € sur combien ?

M. BEAUJARD

En Occitanie, on est sur 190 000 € de FEADER et 40 000 € au niveau de l'Agence de l'eau et sur Nouvelle-Aquitaine, on est à 90 000 € sur la délibération initiale et on est descendu à 77 000 € en prévisionnel. Ce ne sont pas forcément les taux de financement que l'on modifie, mais c'est le prévisionnel qui s'est ajusté avec un peu moins de dépenses prévues, que ce soit dans le cadre de l'animation ou des prestations. On est bien sur les mêmes modalités de taux de financement depuis des années avec une augmentation de l'enveloppe, comme à noter sur 2023, sur la Région Occitanie à 190 000 € (160 000€ en 2022).

M. FABRE

On est plutôt en ligne. Ces transferts de compétences, on sait que c'est toujours très compliqué. Si on peut limiter les dégâts des conséquences de ces transferts, c'est bien et merci à toutes les équipes. C'est vrai que c'est toujours un peu surprenant de se dire que les modes de fonctionnement sur une région et sur l'autre ne sont pas les mêmes pour un sujet qui est le même, surtout maintenant qu'on a décidé au niveau du SMEAG d'avoir un pôle gestion Natura 2000 commun sur toute la Garonne. On va s'adapter et notre nouvelle responsable financière doit s'adapter à ces différences.

M. BEAUJARD

Pour information, il y a des discussions pour simplifier l'animation, faire des conventions pluriannuelles, notamment avec l'Agence de l'eau, lorsque le nouveau programme sera adopté. Ce sont des discussions qui sont en cours, à la fois avec les régions et l'Agence de l'eau pour essayer de simplifier tout cela. Peut-être aussi passer un marché AMO sur la partie Occitanie sur 3 ans qui permettrait de ne pas faire une remise en concurrence chaque année, et qui assouplirait la partie administrative de la gestion de ce dossier.

M. FABRE

À suivre, ce que l'on peut faire en simplification, si en plus l'Agence nous aide à simplifier, c'est bien. Sur ce sujet, pas de remarque, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie. On a les 2 décisions modificatives budget principal, budget annexe, rapidement.

Mme ESTRAGNAT

Je ne sais pas quelle était l'habitude, est-ce qu'il faut entrer dans le détail ?

M. FABRE

Vous nous donnez les points à avoir en tête.

Mme ESTRAGNAT

S'agissant du budget principal, quelques mouvements de crédits pour participer à des actions. J'ai fait des provisions sur la masse salariale, car on n'a pas encore tout à fait stabilisé la fin d'année. C'était juste pour préciser que les 25 000 € que nous avons inscrits sont vraiment de la provision. Idem pour les intérêts sur ligne de trésorerie, car, comme vous l'aviez dit, Monsieur le Président, on a procédé à quelques remboursements au cours des dernières semaines. Cependant, la hausse des taux est telle, les taux ont doublé depuis le 31 janvier, que j'ai pris une petite marge, j'espère qu'on n'en aura pas besoin. On devrait, en revanche, malheureusement, utiliser les 75 000 € inscrits au budget. C'est plus en cas de hausse des taux, malgré les diminutions.

M. FABRE

Il faut saluer le travail qui est fait depuis quelques mois. On avait demandé que l'on aille chercher tout l'argent qui était dehors, qu'un travail soit fait de manière approfondie avec l'Agence de l'eau pour que toutes les factures qui étaient dues ou qui n'avaient pas été émises puissent l'être et qu'elles le soient de manière à diminuer notre ligne de trésorerie. Cela a été fait. On n'est pas à 100 %, mais beaucoup de travail a été fait et cela a permis de réduire la ligne de trésorerie de 450 000 €. Avec les taux que l'on a aujourd'hui, c'est bien. On récupère vite le temps passé là-dessus. On va continuer dans cette voie, en continuant à explorer aussi ce que l'on avait dit la dernière fois, que l'on puisse avoir l'utilisation des fonds qui sont sur le budget annexe pour ne pas avoir à utiliser la ligne de trésorerie sur le budget principal. Historiquement, on pensait que ce n'était pas possible, puis on a eu le droit à ce que l'on pensait être une exception, et peut-être enfin un mode de gestion.

Mme ESTRAGNAT

On a calé la procédure avec Monsieur CARRIZEY Monsieur le payeur régional qui s'excuse de ne pas pouvoir être présent aujourd'hui. On a convenu de prévoir une délibération lors d'un prochain Comité qui l'autoriserait officiellement. C'est une procédure assez courante, mais comme ça on le formalise et cela permettra de faire ces allers-retours pour faciliter des remboursements à venir.

M. FABRE

Cela a 2 conséquences, c'est qu'on aura besoin de moins emprunter sur une ligne de trésorerie puisqu'on pourra utiliser les fonds qui sont sur le budget annexe. La deuxième c'est qu'il faudra être encore plus vigilant sur le budget annexe aussi pour faire entrer l'argent vite. Cela nous permet de pouvoir avoir des fonds sur le budget annexe. Cela va vraiment dans le bon sens, on ne joue pas sur quelques euros. Ce sont quelques dizaines de milliers d'euros qui peuvent être économisés par ce travail. Une gestion rigoureuse, cela veut dire qu'en amont, les équipes, dès qu'un projet est fini, toutes les factures sont faites, que l'on puisse voir avec nos différents financeurs pour y être dans les meilleurs délais. Quand on est dans des périodes avec des taux à 4,5 %, c'est très conséquent. Merci pour le travail qui est fait. Jean-Michel CARDON s'était engagé avant de partir d'essayer de mettre en place le maximum de choses et le travail a été fait. Je tiens à le remercier pour cela, car ce n'est pas neutre. Le nouveau Directeur pourra partir avec de bonnes habitudes : on va chercher l'argent le plus tôt possible. Je n'ai pas dit qu'on payait le plus tard possible nos fournisseurs. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Il faut que l'on continue à payer dans les temps nos fournisseurs.

Mme ESTRAGNAT

C'était la partie fonctionnement. Sur la partie investissement, cela avait été évoqué, à mon arrivée j'ai sollicité le changement de logiciel de gestion financière, car celui que nous utilisons n'est plus aux normes. On va avoir un nouveau logiciel en début d'année 2024 qui va permettre de moderniser, sécuriser les procédures, responsabiliser les chefs de projets et devrait amener beaucoup d'améliorations en termes de gestion pluriannuelle des crédits, et d'une manière générale une amélioration de la qualité comptable. C'est important pour que vous ayez une bonne vision de notre fonctionnement.

M. FABRE

Je fais voter les 2 délibérations en même temps.

Mme ESTRAGNAT

Sur le budget annexe, c'est essentiellement le séminaire à prendre en compte et des dépenses de personnel, car c'est le pendant du budget principal.

M. FABRE

Est-ce qu'il y a des remarques ? Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.
Il y a des admissions en non-valeur, peut-être un mot.

Mme ESTRAGNAT

C'est au titre des redevances qui ont été émises sur le budget annexe. Il y a une ancienne redevance de 2017, et les autres de 2022. Il y a 2 ASA et un Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable. Je ne sais pas si vous connaissez la procédure, le payeur régional demande l'admission en non-valeur, car il est allé au bout de toutes les poursuites à sa disposition compte tenu des montants restant à recouvrer. Néanmoins, selon la formule, « en cas de retour à meilleure fortune », les sommes pourraient être de nouveau recouvrées. On est sur des montants relativement faibles, à part l'ASA Plaine de Rivières qui fait près de 1 500 €.

M. FABRE

Je pense que quand on regarde le tableau, on a un dossier de 2017 qui représente 60 % du total et une dizaine de dossiers qui représentent entre 322 € et 0,65 €. Le taux de recouvrement est très bon. On peut se féliciter que nos élus précédents aient apaisé les choses sur ce sujet. Les factures sont payées comme il faut par tout le monde. On va essayer de faire en sorte que cela reste comme ça, qu'on n'ait pas plus d'impayés que cela.
Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

M. CARDON

On passe au dernier point budget finances. Il s'agit de la participation du SMEAG au projet européen qui s'appelle « Rosemary ». Il faut savoir que dans le cadre de recherche de financements et de budget, le SMEAG s'intéresse très particulièrement aux appels à projets et aux projets européens puisque cela nous permet de bénéficier de financements de l'ordre de 75 à 80 %. Cela amène du beurre dans les épinards. On a pu en parler avec les directeurs des EPTB. Nous nous sommes réunis lundi. Nos collègues sont tous dans la même démarche d'aller rechercher des financements européens, bien que les procédures soient assez compliquées, assez lourdes à mettre en place avec une gestion particulière, et surtout une gestion partenariale. Lors de l'examen de l'ensemble des projets européens et des sollicitations qui ont pu être faites, nous nous sommes rapprochés du projet SUDOE (Sud-Ouest Européen) qui regroupe 3 pays : la France, l'Espagne et le Portugal.

Dans le projet SUDOE, il y a un projet Rosemary, monté en partenariat avec l'Université, qui permet d'avancer sur différentes mesures du SAGE, à savoir mesures 1.5, 3.14, 4.2 et 4.7 qui visent à améliorer la valorisation des connaissances. En répondant à cet appel à projets, on joue en transversalité et cela nous permet de travailler sur plusieurs points du SAGE et de bénéficier d'un financement important. Le projet Rosemary permettrait d'obtenir 75 % de financement. L'Université de Toulouse qui est partenaire de ce projet a déposé sa candidature et nous a sollicités ainsi que d'autres collectivités. On a reçu très dernièrement, c'est pour cela que le dossier vous a été remis sur table, l'Université nous a proposé un accord de collaboration dans le cadre de son programme intérêt à signer et à transmettre dans les meilleurs délais. Il vous est proposé d'accepter ce projet, puis de le suivre.

M. FABRE

Il faut aller les chercher ces financements. On a vu tout à l'heure les financements qui avaient été obtenus. C'est vrai que c'est compliqué d'avoir sa propre politique avec des objectifs très

concrets et d'aller à la pêche aux projets sur des politiques que l'on doit tenir dans la durée. Il faut être vigilant.

M. CARDON

C'est sur une durée de 3 ans avec une estimation prévisionnelle qui figure dans le dossier, à savoir au niveau des frais de personnel et des frais de structure, on est de l'ordre de 80 000 €, et en matière de prestation on a estimé à 45 000 € sur les 3 années.

M. FABRE

Pas de remarque ? Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.
On passe aux ressources humaines, sauf erreur.

M. CARDON

On va terminer par les ressources humaines. 2 délibérations qui vous sont présentées pour la couverture santé et couverture prévoyance du personnel du SMEAG. Lors d'une précédente réunion du Comité syndical, vous aviez délibéré pour adhérer au Centre de gestion de la Haute-Garonne pour lancer un appel d'offres, une consultation pour bénéficier de prestataires. Les marchés ont été attribués. Aujourd'hui, il vous est demandé plus précisément d'adhérer au Centre de gestion et de prendre en considération le résultat de l'appel d'offres et de souscrire pour les agents du SMEAG une couverture santé et une couverture prévoyance. La réglementation, désormais, impose à la collectivité une participation financière de 15 € par mois et par agent, comme cela se passe pour les services de l'État et les établissements publics.

M. FABRE

Je suppose qu'il n'y a pas de remarque. Tout le monde commence à se dire qu'on va bientôt aller manger.

M. CARDON

C'est la reconduction des contrats souscrits auparavant avec d'autres prestataires qui ont résilié leur contrat du fait des conditions financières qui leur étaient défavorables.

M. FABRE

Pour les 2 délibérations, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.
Les congés annuels et les jours de fractionnement.

M. CARDON

Le Comité syndical avait délibéré en début d'année pour régulariser une délibération prise par vos prédécesseurs qui concernait les jours de fractionnement. Ce sont des jours de congés supplémentaires qui sont attribués selon le nombre de jours de congés pris pendant une période donnée, période estivale. Une coquille s'était glissée dans cette délibération, vous l'avez rectifiée. Malheureusement, la procédure oblige de présenter cette délibération au préalable au Comité technique du Centre de gestion. C'était une formalité pour que cette délibération colle à la réglementation. On l'a représentée entre temps. Le Comité technique a émis un avis favorable sur cette régularisation de fait et on vous la repropose avec la mention relative à l'avis du Comité technique territorial qui émet un avis favorable.

M. FABRE

Pas de remarque ? Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

M. CARDON

Une délibération qui concerne le contrat d'apprentissage. Vous aviez délibéré en début d'année pour avoir recours au contrat d'apprentissage en communication. L'apprenti est en fonction

depuis le 1^{er} septembre au SMEAG. Il s'agit de fixer sa rémunération, sachant qu'elle est inférieure à un seuil qui ne permet pas de bénéficier d'avantages sociaux. Il vous est proposé d'augmenter son salaire de 5,21 € de manière que sa rémunération soit au-dessus des seuils. Elle pourra bénéficier de la prime d'activité.

M. FABRE

On est à l'euro près.

M. CARDON

La rémunération aux apprentis est fixée par texte. D'autres textes sont relatifs à la prime d'activité et à 5,21 €, elle ne peut pas bénéficier de 500 € de prime mensuelle.

M. FABRE

Ce sont les effets de seuil bien connus et malheureusement trop connus. Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

M. CARDON

Nous avons 2 délibérations qui vous sont présentées qui concernent la modification du tableau des effectifs.

M. FABRE

Il faut que les personnes sortent, en théorie.

M. CARDON

Bien entendu, cela les concerne directement. Je vais demander à Monsieur Bernard LEROY et Madame Delphine ESTRAGNAT de sortir.

M. FABRE

Vous allez voir les subtilités de l'administration sur ces changements et avancements de grades puisque pour les 2 personnes qui sont sorties, il va y avoir des avancements de grades. Il y a de nouveaux grades qui ont été créés. On va leur permettre d'avoir ces nouveaux grades sans que cela ne change rien.

M. CARDON

En ce qui concerne le grade d'ingénieur territorial hors classe, c'est un grade qui a été créé récemment dans le corps des ingénieurs territoriaux qui permet à certains agents, en ce qui concerne Monsieur LEROY, qui sont placés directement dans la hiérarchie d'un Directeur ou d'un emploi fonctionnel de DG (Directeur Général) dans un emploi qui relève de l'expérience et de la compétence pendant une durée de plus de 8 années. Ces agents peuvent passer au grade supérieur, d'ingénieur territorial principal au grade d'ingénieur territorial hors classe. Je considère que Monsieur Bernard LEROY a toutes les qualités pour pouvoir passer au grade supérieur, d'ingénieur hors classe, compte tenu de son expérience, compte tenu de son investissement dans les projets de la collectivité. Vous l'avez vu lors de cette séance. Compte tenu de son ancienneté et de son départ à la retraite prochain qu'il nous a annoncé hier, c'est une proposition qui est honnête, sans impact sur sa rémunération compte tenu du reclassement.

M. FABRE

On va faire le second.

M. CARDON

Le second, c'est la même chose, cela relève de l'évolution des grilles de la fonction publique. En ce qui concerne l'attaché territorial qui relève de la filière administrative, il a été créé un emploi de Directeur territorial, lequel est en voie d'extinction puisque les agents qui sont classés sur cet emploi ne peuvent plus évoluer dans leur carrière. À l'instar de ce qui a été créé pour la filière technique d'ingénieur territorial, il a été créé l'emploi d'attaché territorial hors classe avec des conditions à remplir pour pouvoir y accéder avec un fonctionnement dans la hiérarchie d'un Directeur général ou d'un Directeur général adjoint et après une certaine durée dans ces fonctions. Madame Delphine ESTRAGNAT a été pendant plus de 12 ans sous la responsabilité directe du Directeur général des services de l'Agglomération de Castres, Mazamet et la Mairie de Castres. Elle peut prétendre à cet avancement, sans augmentation.

M. FABRE

C'est une bonne chose, c'est une reconnaissance des personnes. Cela n'a pas tout à fait le même sens pour les 2, car Bernard LEROY va partir à la retraite. Dans le second cas, cela peut permettre un positionnement pour une évolution future. On n'est pas dans le même cadre. Cela nous paraissait tout à fait normal de le faire, avec pas d'impact sur les questions de rémunération.

Votes contre ? Je dois dire que si vous votiez contre, je ne sais pas ce que je fais. Abstentions ? Je vous remercie.

M. GINESTA

Juste pour dire que s'agissant des postes actuels, on a fait une saisine auprès du Centre de gestion pour les supprimer. Vous aurez une délibération au prochain Comité syndical.

M. FABRE

Merci de votre attention de ce Conseil particulier. Nous passons à la phase la plus importante de ce Conseil, c'est le repas qui, de manière exceptionnelle, se fait puisque c'est le moment du changement de Directeur, pas tout à fait officiel, mais pas loin. Franck SOLACROUP, à partir de ce soir n'est plus tout à fait à l'Agence et à partir du 1^{er} novembre il est tout à fait au SMEAG. Jean-Michel CARDON est encore un peu au SMEAG, mais dans très peu de temps va partir, va partir très vite et très loin. Il avait peur qu'on le rappelle, donc il va être très loin. Peut-être on dira un mot pendant le repas, mais je tenais à saluer le travail fait ces dernières années, la transformation du SMEAG qu'on a connue, saluer particulièrement ces dernières périodes qui ont amené à préparer l'arrivée d'un nouveau Directeur et les nouvelles aventures qu'il y aura au SMEAG. Dans les projets qui ont été préparés, sur lesquels on va devoir travailler, il y a le fait d'aller vers un EPTB, ce qui n'est pas rien. Si on y arrive, et je ne doute pas qu'on va y arriver, je pense que beaucoup de conditions sont réunies, ce sera à la fois parce qu'on va demander beaucoup au nouveau Directeur, mais à la fois parce que le Directeur partant a posé les bases pour que l'on puisse aller vers cet EPTB. Durant cette période, la question de la gestion de l'eau a explosé sur les devants de la scène. Je pense que le SMEAG quand vous êtes arrivé et le SMEAG d'aujourd'hui n'est plus tout à fait perçu de la même manière dans l'espace public. La situation a fait que vous avez accompagné l'arrivée, la mise en place du SAGE qui n'était pas une mince affaire. Là aussi, il va falloir, pour Franck SOLACROUP, faire prospérer le SAGE. Au passage, j'excuse Thierry SUAUD qui transmet tous ses remerciements aussi au Directeur partant. C'est un départ à la retraite avec quelques éléments dans le domaine de l'eau qui vont continuer. Au nom de tous mes collègues, je voulais vous remercier pour le travail fait, la transformation du SMEAG et de l'avoir préparé aux nouvelles aventures et à un sujet et vous saurez en partant que cela va rester un sujet majeur pour tous. Je transmets le même message de la part d'Hervé GILLÉ qui aurait dû être là et qui, malheureusement, n'a pas pu l'être. En tant qu'ancien Président, il souhaitait que je transmette tous ses remerciements et une bonne route pas très loin de l'eau.

M. CARDON

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Fin de la séance : 12h14